

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
15 juin 2017
n° 21 / 7734^e
pages 1185 à 1240



ÉDITORIAL

1185 Les feuilles mortes se ramassent à la pelle, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

1191 Mariage fictif (nullité) : inapplicabilité de la Convention EDH
1194 Fin de vie (loi du 2 février 2016) : constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

1198 Les cliniques juridiques mises à l'honneur dans le rapport sur « l'avenir de la profession d'avocat »,
Guillaume Laurent

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1209 **Chronique** : Retour sur le prix : le champ de l'article 1163, alinéa 2, du code civil, *Jacques Moury*
1213 **Panorama** : Droit des assurances, *Mireille Bacache, Luc Grynbaum, David Noguéro et Philippe Pierre*
1225 **Notes** : Toute faute contractuelle n'est pas nécessairement délictuelle à l'égard du tiers,
note sous Civ. 3^e, 18 mai 2017, Dimitri Houtcieff
1229 L'ultime condamnation de la France par la Cour européenne des droits l'homme en matière de
filiation des enfants issus d'une gestation pour autrui?, *note sous CEDH 19 janv. 2017,*
Anne-Blandine Caire
1233 Du critère de l'infraction politique, *note sous Crim. 28 mars 2017, Jean Pradel*
1236 Défaut d'enregistrement audiovisuel des interrogatoires criminels devant le juge d'instruction :
la chambre criminelle précise sa doctrine, *note sous Crim. 21 mars 2017, Ludovic Belfanti*

ENTRETIEN

1240 Yann Aguila - Sortie des États-Unis de l'Accord de Paris :
quelles conséquences ?

DALLOZ



Version numérique incluse*



321721

9 782243 217216



POINT DE VUE

1198

Les cliniques juridiques mises à l'honneur dans le rapport sur « l'avenir de la profession d'avocat » par Guillaume Laurent



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1200

L'appréhension du trust par François Barrière

1209

Retour sur le prix: le champ de l'article 1163, alinéa 2, du code civil par Jacques Moury

PANORAMA

1213

Droit des assurances avril 2016 - février 2017 par Mireille Bacache, Luc Grynbaum, David Noguéro et Philippe Pierre

NOTES

1225

Toute faute contractuelle n'est pas nécessairement délictuelle à l'égard du tiers, note sous Civ. 3^e, 18 mai 2017 par Dimitri Houtcieff

1229

L'ultime condamnation de la France par la Cour européenne des droits l'homme en matière de filiation des enfants issus d'une gestation pour autrui?, note sous CEDH 19 janv. 2017 par Anne-Blandine Caire

1233

Du critère de l'infraction politique, note sous Crim. 28 mars 2017 par Jean Pradel

1236

Défaut d'enregistrement audiovisuel des interrogatoires criminels devant le juge d'instruction: la chambre criminelle précise sa doctrine, note sous Crim. 21 mars 2017 par Ludovic Belfanti

1

2

3

ENTRETIEN

1240

Yann Aguila - Sortie des États-Unis de l'Accord de Paris: quelles conséquences?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr